

NOTE: Certains documents sur cette page Web proviennent de sources externes et sont publiés dans la langue et le format reçus, c'est-à-dire ceux du dossier.
 Veuillez envoyer par courriel, vos questions et commentaires à : tribunal@ct-tc.gc.ca

CT-2019-001 (Luigi Coretti c. Bureau de la Sécurité privée et Garda World Security Corporation et al)

Instance 1

Luigi Coretti c. Bureau de la sécurité privée et Garda World Security Corporation, Garda World International Corporation, Garda Canada Security Corporation, The Garda Security Group, Société en commandite transport de valeurs Garda, et Garda Alarm Services Corporation

Article(s):	103.1 - Permission de présenter une demande en vertu des articles 75, 76 ou 77
Déposée le:	2019-04-17
État de la demande:	Décision rendue le 2019-07-31

Demandeur(s):	Luigi Coretti
Défenderesse(s):	Bureau de la Sécurité privée Garda World Security Corporation Garda World International Corporation Garda Canada Security Corporation The Garda Security Group Société en commandite transport de valeurs Garda Garda Alarm Services Corporation

Membre(s) de la formation:	Gagné J.
----------------------------	----------

Documentation

Acte(s) de procédure

#	Titre	Date
1	Avis de permission de déposer une demande en vertu de l'article 103.1 de la Loi sur la concurrence	2019-04-17
6	Observations écrites de la défenderesse Garda	2019-05-09
7	Observations écrites du défendeur Bureau de la Sécurité privée	2019-05-09
8	Mémoire du Bureau de la Sécurité privée	2019-05-09
9	Réplique du demandeur aux réponses	2019-05-16

Autre(s)

#	Titre	Date
2	Lettre du Commissaire en vertu de l'article 103.1	2019-04-23

Décision(s)

#	Titre	Date
10	Avis aux termes du paragraphe 103.1(5) de la Loi sur la concurrence (traduction)	2019-04-25
12	Motifs de l'ordonnance et ordonnance rejetant une demande de permission (traduction)	2019-07-31

